

Q.—Vous avez juré que vous ne vous étiez pas fait passer pour avocat auprès de Guilmain, et que vous ne lui avez pas dit que vous prendriez sa cause, au cas où il ferait des déclarations, vous êtes-vous vanté d'avoir fait la chose ?

R.—Non, pardon

Q.—Vous jurez cela ?

R.—Oui.

L'avocat de l'accusé déclare n'avoir pas d'autres questions à poser au témoin, quand à présent.

Par l'avocat de la Couronne

Q.—Vous avez dit tantôt que lorsque vous avez vu Guilmain dans sa cellule, le 15 novembre dernier, Napoléon Ducharme s'en est allé en dehors ; et comme vous étiez prêt à partir, Guilmain vous a appelé ?

R.—Oui.

Q.—Il vous a demandé quelque chose ?

R.—Un verre d'eau.

Q.—Le lui avez-vous donné ?

R.—Oui.

Q.—Il l'a bu ?

R.—Oui. Après je suis parti. Il m'a dit : "Pressez-vous pas." J'ai arrivé, et là, il a dit : "Vous me doutez que c'est moi qui ai tué mon oncle ?" Ça voulait dire : vous pensez que c'est moi qui ai tué mon oncle. J'ai répondu que je ne connaissais rien de l'affaire.

Q.—Ensuite, qu'est-ce que Guilmain a dit ? A-t-il parlé ? Lui avez-vous demandé des explications ? Si quelqu'un était douté ?

R.—Je lui ai dit que son oncle avait été tué, et il a dit : "Oui, le samedi avant la Toussaint."

Q.—Lui avez-vous demandé s'il était là, chez son oncle, depuis longtemps ?

R.—Il a dit : Depuis deux ou trois mois, si je me rappelle bien.

Q.—Lui avez-vous demandé si quelqu'un avait été douté devant le coroner ?